

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 124 (2003)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



127^e assemblée des délégués à Moudon le 15 mars 2003 à 9 h 45

Ordre du jour

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 127^e assemblée de la S.A.R.
 2. Contrôle des pouvoirs
 3. Désignation des scrutateurs
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2002
(voir journal S.A.R. de juillet 2002, pages 23 à 25) .
 5. Rapport du président
 6. Adoption des rapports publiés dans le journal :
 - du contrôle du miel
 - de la vulgarisation et de l'élevage
 - du concours des ruchers
 - des assurances
 7. Modification de l'art. 21 des statuts – indemnisation des frais de déplacement des délégué(e)s
 8. Finances
 - comptes 2002
 - rapport des vérificateurs
 - budget 2003
 - désignation des sections vérificatrices des comptes 2003
 9. Concours des ruchers
 - concours 2002
 - remise de la médaille Vermeil
 - concours 2003
 10. Remise du Prix « Bertrand »
 11. Renouvellement des mandats au CC de MM. Willy Debély et William Schneeberger
 12. Renouvellement du mandat du Président
 13. Fin du mandat de Fernand Bovy
 14. Honorariat
 15. Nomination d'un membre au comité S.A.R.
 16. Confirmation du lieu de l'assemblée 2004 et organisation 2005
 17. Divers
- La parole aux invités**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2002

ACTIF	Cpte №	Francs	PASSIF	Cpte №	Francs
Caisse	1001	184.51	Fonds de propagande	2020	71 881.95
CCP	1002	17 856.80	Fonds Aide		
CCP Euro	1002.1	377.09	à l'apiculture	2021	22 289.50
BCF Bulle			Fonds Assurances		
c/c 11.10.056965-06	1003	585.67	RC, vols, déprédati	2023	21 367.25
Banque Cantonale de			ons		
Fribourg	1005	1 649.50	Fonds Bertrand		
Caisse Epargne Siviriez	1006	3 440.85	- Réserve	2024	15 831.95
Titres	1007	165 340.00	Passifs transitoires	2028	85 304.20
BEF, Fonds Bertrand	1008	154.45	Fonds propres - Capital	2030	
Annonces à encaisser	1009	5 250.00	Capital au		
Bibliothèque	1010	1.00	01.01.2002	59 441.05	
Matériel, diplômes,			Résultat de		
insignes	1011	4 302.45	l'exercice	- 815.66	
Etiquettes	1012	1.00	Capital au		
Actifs transitoires	1013	74 237.95	31.12.2002	58 625.39	
AFC, impôt anticipé			Total du passif		
à récupérer	1014	1 918.97			275 300.24
Total de l'actif		275 300.24			

Rapport de la Commission de vérification des comptes de la SAR pour l'exercice 2002

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2002. Nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et de pertes) de notre société.

Ce contrôle a été effectué au domicile de l'administrateur à Riaz.

Il ressort de notre contrôle que :

- La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales. Selon les contrôles effectués par sondage, les transactions financières sont attestées par les pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- Les positions du bilan au 31.12.2002 sont toutes justifiées. Les actifs et les passifs sont tous attestés par les pièces justificatives correspondantes.
- Selon notre appréciation la comptabilité et les comptes annuels sont conformes. Le bilan, les comptes d'exploitation et le compte de profits et pertes présentent un bénéfice d'exploitation de Fr. 2631,94.
- Nous recommandons aux délégués de l'assemblée générale du 15 mars 2003 d'approuver les comptes annuels qui sont publiés dans la revue N° 3/2003 et d'en donner décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Riaz, le samedi 1^{er} février 2003, pour les sections vérificatrices :

Cossonay
Jacky Mounir

Côte neuchâteloise
Philippe Küpfer

Côte vaudoise
Maxime Matera

COMPTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2002

CHARGES	Cpte №	du 01.01.2002 au 31.12.2002 Francs
Assemblée des délégués, vétérans SAR	3100	11 078.00
Comité, président, secrétaire	3101	9063.55
Gérance et loyer	3102	3000.00
Fournitures de bureau	3103	905.60
Ports	3104	739.50
Téléphones, fax administrateur	3105	437.60
Taxes CCP	3106	232.70
Taxes CCP Euro	3106.1	10.22
Impôts, frais de garde	3107	236.70
AVS, allocation familiales	3108	210.40
Stations d'observations, pesées	3109	790.00
Assurance RC	3110	3001.40
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	3111	2763.10
Contrôleurs du miel	3112	8945.70
Frais de la bibliothèque	3113	10.00
Frais de journal	3114	111 559.50
Cotisations à charge	3115	5804.20
Vulgarisation, conseillers moniteurs-éleveurs	3116	87 699.00
Vulgarisation, préposé SAR	3117	641.90
Concours des ruchers	3118	155.20
Publicité, matériel	3119	6731.25
Vols et déprédatations	3120	5654.20
Prestation de tiers	3121	910.00
Divers, jubilés, représentation	3123	2858.30
Frais bancaires	3124	207.20
 Total des charges		<u>263 645.22</u>

PRODUITS

Cotisations membres sections	3151	127 212.00
Abonnements membres individuels suisses	3152	3160.00
Abonnements membres individuels étrangers	3153	939.43
Abonn. Membres étrangers (compte Euros)	3153.1	395.50
Annonces du journal	3154	16 804.00
Intérêts des fonds	3155	5532.23
Vulgarisation	3156	83 533.00
Recettes contrôle du miel	3157	10 296.00
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	6918.20
Recettes des labels	3159	4761.05
Recettes des surprimes	3160	5158.00
Recettes diverses	3161	1567.75
 Total des produits		<u>266 277.16</u>
 Bénéfice d'exploitation		<u>2631.94</u>

ÉTAT DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2002

Obl. 3 1/4 %	Caisse d'Epargne de Vuisternens-dt-Romont, échéance au 15.02.2003	20 000.-
Obl. 3 %	Caisse d'Epargne de Vuisternens-dt-Romont, échéance au 12.02.2003 (Fonds Bertrand)	15 000.-
Obl. 3 %	Banque Raiffeisen Moléson (ex Riaz), échéance le 18.03.2004	20 000.-
Obl. 3 %	Caisse d'Epargne de Siviriez, échéance le 08.02.2003	40 000.-
Obl. 3 %	Banque Cantonale de Fribourg, échéance le 17.02.2003	70 000.-
Actions nominatives Beaulieu exploitation SA 4 x 100.- estimées		40.-
Une part sociale nominative, UPS, Fr. 1000.-, estimée		300.-
		<u>165 340.-</u>

PERTES ET PROFITS

du 1.1 ou 31.12.2002

	Charges	Produits
Bénéfice d'exploitation		2631.94
Attributions et prélèvements sur fonds		
Assurances vols, déprédatations (2023)	3 378.30	
Fonds propagande, publicité (2020)		93.30
Fonds aide apiculture (2021)	210.80	
Fonds Bertrand (2024)		48.20
	<u>3 589.10</u>	<u>2 773.44</u>
Perte de l'exercice		815.66
	<u>3 589.10</u>	<u>3 589.10</u>

CALCUL DES INTÉRÊTS DES FONDS

Calcul des intérêts des Fonds	Valeur	Rendement	Taux
Caisse d'Epargne de Siviriez 08.02.03	40 000.-	1200.-	0.0300
Caisse d'Epargne de Vuistern. 12.02.03	20 000.-	650.-	0.0325
Caisse d'Epargne de Vuistern. 12.02.03	15 000.-	450.-	0.0300
BCF Fribourg 17.02.2003	70 000.-	2100.-	0.0300
Banque Raiffeisen de Riaz 18.03.2004	20 000.-	600.-	0.0300
Totaux:	165 000.-	5000.-	0.0300

Valeurs à reporter au budget:

Intérêts bruts 2002	5000.-
Intérêts bruts CCP et Compte Club BCF	500.-
Total Intérêts bruts	<u>5500.-</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 2003

CHARGES

	Cpte №	Budget 2003 Francs
Assemblée des délégués, vétérans SAR	3100	11 000.–
Comité, président, secrétaire	3101	11 000.–
Gérance et loyer	3102	3000.–
Fournitures de bureau	3103	500.–
Ports	3104	800.–
Téléphones, fax administrateur	3105	400.–
Taxes CCP	3106	250.–
Taxes CCP Euro	3106.1	10.–
Impôts, frais de garde	3107	250.–
AVS, allocation familiales	3108	300.–
Stations d'observations, pesées	3109	1000.–
Assurance RC	3110	3000.–
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	3111	6000.–
Contrôleurs du miel	3112	6500.–
Frais de la bibliothèque	3113	500.–
Frais de journal	3114	115 000.–
Cotisations à charge	3115	6500.–
Vulgarisation, conseillers, moniteurs-éleveurs	3116	130 000.–
Vulgarisation, préposé SAR	3117	500.–
Concours des ruchers	3118	1200.–
Publicité, matériel	3119	4000.–
Vols et déprédatations	3120	5000.–
Prestation de tiers	3121	1000.–
Divers, jubilés, représentation	3123	2500.–
Frais bancaires	3124	240.–
Total des charges		310 450.–

PRODUITS

Cotisations membres sections, 3200 Membres à Fr. 43.–	3151	137 600.–
Abonnements membres individuels suisses	3152	3200.–
Abonnements membres individuels étrangers	3153	800.–
Abonn. Membres étrangers (compte Euros)	3153.1	400.–
Annonces du journal	3154	16 000.–
Intérêts des fonds	3155	5500.–
Vulgarisation	3156	126 000.–
Recettes contrôle du miel	3157	8000.–
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	6200.–
Recettes des labels	3159	4600.–
Recettes des surprimes	3160	5500.–
Recettes diverses	3161	1650.–
Total des produits		315 450.–

Bénéfice d'exploitation	5000.–
--------------------------------	---------------

ATTRIBUTIONS - PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES – FONDS

Compte de publicité (2020)

Etat au 1.1.2002	71 975.25
Produits PP – intérêts : 1 %	719.75
3158 Publicité	6 918.20
Charges 3119 Publicité, matériel	6 731.25
Frais administratifs	1 000.—
Solde au 31.12.2002	79 613.20
	7 731.25
	71 881.95
	79 613.20
	79 613.20

Compte Aide à l'apiculture (2021)

Etat au 1.1.2002	22 078.70
Produits PP – Intérêts 1 %	220.80
Charges 3113 Frais de la bibliothèque	10.—
Solde au 31.12.2002	22 299.50
	10.—
	22 289.50
	22 299.50
	22 299.50

Compte Assurances RC, vols, déprédati ons (2023)

Etat au 1.1.2002	17 988.95
Produits PP – intérêts 1 %	179.90
3151 Membres des sections	6 696.—
3160 Surprimés	5 158.—
Charges 3110 Assurances	3 001.40
3120 Vols et déprédati ons	5 654.20
	30 022.85
	8 655.60
Solde au 31.12.2002	21 367.25
	30 022.85
	30 022.85

Fonds Bertrand (2024)

Etat au 1.1.2002	15 880.15
Produits : Intérêts BCF	1.80
Intérêts Oblig.	450.—
Charges Attribution Félix Lehmann	500.—
	16 331.95
	500.—
Solde au 31.12.2002	15 831.95
	16 331.95
	16 331.95

Rapport de l'administrateur-caissier.

Cher(e)s délégué(e)s,

Dans sa dernière séance du comité SAR le 25 janvier 2003, nous avons décidé de ne pas prendre position sur le point 7 de l'ordre du jour de notre assemblée du 15 mars 2003 à Moudon ; mais de laisser la décision à l'appréciation des délégué(e)s.

Suite à l'intervention de M. Roth à l'assemblée de Martigny du 16 mars 2002, invitant les délégués présents à renoncer à l'indemnité des frais de voyage, nous vous proposons un tableau récapitulatif des frais effectifs de déplacements pour les dix dernières années.

Année	Lieu de l'assemblée	Frais effectifs en CHF
1993	Yverdon	3553.60
1994	Yverdon	4097.90
1995	Yverdon	3715.80
1996	Yverdon	3540.—
1997	Yverdon	3586.—
1998	Yverdon	3500.—
1999	Yverdon	3509.—
2000	Neuchâtel	3541.—
2001	Grangeneuve	2887.50
2002	Martigny	3589.—

Cher(e)s délégué(e)s, pour vous permettre de vous prononcer en toute connaissance de cause sur la modification de l'article 21 de nos statuts, je me permets de vous le citer dans ce rapport pour information.

Art. 21

Les délégués (selon art. 12) sont indemnisés par la caisse centrale de leurs frais de voyage en 2^e classe des transports publics.

Art.12

L'Assemblée des délégués (AD) est formée :

- a) des membres honoraires,
- b) des membres du Comité central,
- c) des délégués des Fédérations cantonales,
- d) des délégués des Sections.

Votre administrateur-caissier: André Perrin

Rapport du responsable de la vulgarisation SAR 2002

Chers collègues apiculteurs(trices), je vous communique ici mon 4^e rapport sur la vulgarisation apicole SAR.

Malgré les quelques petites préoccupations inhérentes à la fonction, la vulgarisation SAR parvient à résoudre ses problèmes puisque les comptes ont été acceptés dans leur totalité par l'OFAG et l'argent redistribué aux ayants droit. Les délais pas toujours respectés m'obligent à envoyer des rappels, occasionnent des frais supplémentaires et peuvent provoquer des retards dans l'établissement des comptes.

Les comptes de la vulgarisation SAR pour l'année 2002 se sont montés à 89 439 francs répartis comme suit: 43 % par la Confédération, 43 % par les cantons, 10 % par les fédérations et 4 % par la SAR. Ils sont en augmentation de 1,6 % par rapport à l'année précédente.

Ce montant représente environ :

• Part formation	17 %
• Part sélection et élevage	10 %
• Vulgarisation individuelle	17 %
• Cours de vulgarisation	33 %
• Conférences	5 %
• Divers	18 %

Un grand merci à l'Office fédéral de l'agriculture et aux départements cantonaux, sans lesquels nous ne pourrions pas assurer le fonctionnement de la vulgarisation et de la sélection.

Les stations de fécondation ont fonctionné à plein cette année et les résultats des mesurages morphologiques sont excellents d'après les dires de notre chef technique. 475 colonies ont subi les mesurages morphologiques de la race carniolienne, contre 371 en 2001.

La nouvelle station des Toules a certainement provoqué cette augmentation.

Les résultats des principales stations de fécondation sont :

• A Bonatchiesse	1110 ruchettes
• B Vermeilley	2350 ruchettes
• B Les Toules	1650 ruchettes

Les 26 conseillers apicoles et les 42 moniteurs représentent en bonne partie notre potentiel de savoir-faire en apiculture dans la Suisse romande et je tiens à les remercier pour leur activité et leur dévouement à la SAR. Ils assurent en bonne partie par leur travail la survie de l'apiculture en Romandie et l'amélioration de la qualité de nos colonies principalement par la diminution des piqûres. Vous trouverez la liste des conseillers et moniteurs dans l'Agenda apicole romand.

Les pertes de colonies sont toujours importantes, car les maladies souvent dues aux varroas demeurent. Mais en espérant bien que chacun sache lutter afin que le cheptel ne diminue pas et que ce prochain printemps vos colonies sortent en forme et vous remplissent de belles hausses, je vous souhaite, chers(es) amis(es) des abeilles, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Le responsable de la vulgarisation apicole SAR: William Schneeberger

Invitation aux vétérans de 60 ans

Après vingt-cinq ans de sociétariat vous avez reçu l'insigne distinctif argent ; quinze ans plus tard l'insigne or est venu orner votre boutonnière.

Et après ? Pour toutes sortes de raisons, vous avez le privilège d'être encore parmi nous vingt ans après. Cela fait bien soixante ans de fidélité. Aujourd'hui c'est à une vraie fête que nous vous convions.

Ce sera pour vous l'occasion de revoir d'anciennes connaissances, de fraterniser et de partager le repas de midi qui vous sera offert par la SAR.

Ces festivités se dérouleront à Moudon le 15 mars 2003 lors de l'assemblée des délégués, le grand rassemblement des apiculteurs romands.

Les présidents des sections ou comités sont pries de jeter un coup d'œil dans les listes des membres et faire le nécessaire pour que d'éventuels jubilaires aient la possibilité de se joindre à nous.

Avant l'assemblée, les responsables remettront à M. Perrin, caissier, les noms des bénéficiaires avec le numéro de matricule et l'année d'entrée à la SAR.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt.

Le préposé aux vétérans SAR : *Fernand Bovy*

Rapport du dicastère des assurances pour l'année 2002

- 8 cas signalés en 2002.
- 2 cas réglés en 2002 pour la somme de Fr. 873.90
- 5 cas en suspens.
- 1 cas où le lésé a déjà demandé une indemnité.

Aucun cas de responsabilité civile n'a été enregistré.

Une fois de plus, je demande à chaque apiculteur d'être plus vigilant pour essayer de lutter contre les voleurs qui font peut-être aussi partie de notre corporation.

Lorsque vous êtes victimes de déprédatations ou de vols, veuillez vous conformer à la marche à suivre qui est jointe aux déclarations de sinistre. Il est impératif de prendre toutes les mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves jusqu'au constat de l'expert.

Avertissez en même temps et par écrit le responsable SAR.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir et de satisfactions avec vos abeilles.

Pour le dicastère des assurances : *Erwin Noirat*

Contrôle du miel – Rapport d'activité 2002

Le miel! Dites-moi, est-il un sujet plus captivant? C'est avec enthousiasme que je me propose de vous entretenir de ce produit.

Oui, parlons du miel, de ce produit divin qui nous tombe du ciel. Est-il, je vous le demande, sur la surface du globe, aliment plus exquis? C'est la confiture parfumée des premiers hommes, c'est la quintessence de mille et mille fleurs, c'est du printemps en fleur.

De nos jours, la tendance s'accentue, heureusement d'ailleurs, vers le retour aux aliments naturels, et c'est un grand bien. N'oublions pas que le miel est un aliment vivant, élaboré par un être vivant, pour alimenter la vie d'êtres humains.

Pour entrer dans le vif du sujet, en matière de production, l'année 2002 n'a pas battu tous les records; je suis néanmoins très fier de la bonne participation au contrôle du miel.

En 2002, 963 échantillons ont été contrôlés, soit la récolte de 222 173 kg.

Malheureusement, quelques échantillons ont dû être refusés pour une humidité supérieure à 18,5. Il semble que l'on soit encore et toujours trop pressé de récolter et cette impatience peut être fatale. Pensez-y un moment à la première récolte.

En 2003, nous allons organiser un cours de perfectionnement qui sera donné par M^{me} Maria Lucia Piana, biologiste en Italie, à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney avec la collaboration de Stéphane Bodganof du Liebefeld.

D'autre part, nous allons faire analyser une certaine quantité d'échantillons par un laboratoire, pour renforcer la crédibilité de notre label de qualité.

Ma reconnaissance s'adresse aux deux nouveaux contrôleurs de fédération, soit M^{me} Barbara Vuille pour Genève et M. Jean-Paul Bourdin pour le Valais.

Je terminerai en vous souhaitant tous mes vœux pour 2003 et une saison apicole remplie de satisfactions.

Contrôle du miel SAR: J.-L. Röthlisberger

Décision du Comité SAR

Lors de sa réunion du 25 janvier dernier, le Comité SAR a pris la décision de refuser toute annonce publicitaire en relation avec la vente ou l'importation d'abeilles étrangères (reines ou essaims).

Cette décision est prise à la lumière des problèmes sanitaires survenus ces dernières années.

A ce sujet, citons la récente décision du Ministère de l'agriculture français du 21 janvier dernier, dans le cadre du programme d'accompagnement résultant de l'affaire «Gaucho» :

Mise en place de conditions sanitaires strictes d'importations et d'échanges des reines et des essaims d'abeilles, afin de prévenir l'introduction de parasites et de virus.



Récapitulation contrôles sections/fédérations 2002

Section / Fédération	Nombre Ctr.	Nombre Echant.	Montant Contrôles	Kg.	Montant Publicité	Nombre Ruches*	Nombre Labels	Montant Labels
1 Les Alpes	10	10	120.00	3'097	92.90	205	4'518	451.80
2 Avenches	12	12	144.00	1'450	43.50	178	50	5.00
3 Bière	26	26	312.00	3'795	113.85	228	288	28.80
4 Chamossaire	10	10	120.00	2'200	66.00	168	0	
5 Cossonay	136	136	1'632.00	53'202	1'596.05	4'077	970	97.00
6 Côte Vaudoise	24	24	288.00	3'985	119.55	410	212	21.20
7 Gros-de-Vaud	33	33	396.00	2'612	78.35	386	0	
8 Haute-Broye	5	5	60.00	895	26.85	62	150	15.00
9 Jorat	14	14	168.00	2'110	63.30	239	100	10.00
10 Lausanne	24	24	288.00	6'025	180.75	361	89	8.90
11 Lucens	7	7	84.00	1'840	55.20	156	0	
12 Menthue	16	16	192.00	5'970	179.10	407	0	
13 Morges	15	15	180.00	1'918	57.55	183	29	2.90
14 Moudon	19	19	228.00	2'692	80.75	323	436	43.60
15 Nord Vaudois	37	37	444.00	10'485	314.55	765	600	60.00
16 Nyon	68	68	816.00	10'611	318.35	1'275	1'953	195.30
17 Orbe	20	20	240.00	4'810	144.30	462	220	22.00
18 Payerne	12	12	144.00	1'980	59.40	167	232	23.20
19 Pays d' Enhaut	16	16	192.00	3'470	104.10	355		
Féd. Vaudoise	504	504	6'048.00	123'147	3'694.40	10'407	9'847	984.70
								10'727.10

21 La Béroche	4	4	48.00	350	10.50	25	180	18.00
22 Côte Neuchâteloise	1	1	12.00	100	3.00	10	220	22.00
23 La Chaux-de-Fonds	27	27	324.00	3'973	119.20	344	3'659	365.90
24 Montagnes neuchâteloises	10	10	120.00	1'413	42.40	183	1'002	100.20
25 Val-de-Ruz	49	49	588.00	7'825	234.75	668	3'826	382.60
26 Val-de-Travers								
Féd. Neuchâteloise	91	91	1'092.00	13'661	409.85	1'230	8'887	888.70
								2'390.55

27 Genève	109	109	1'308.00	32'980	989.40	2'722	13'126	1'312.60
Féd. Genevoise	109	109	1'308.00	32'980	989.40	2'722	13'126	1'312.60
								3'610.00

28 Sierre								
29 Sion	2	2	24.00	310	9.30		300	30.00
30 Hérens	1	1	12.00	100	3.00			
31 Conthey	2	2	24.00	168	5.05		140	14.00
32 Martigny	16	16	192.00	3'155	94.65		1'350	135.00
33 Entremont	6	6	72.00	930	27.90		20	2.00
34 St-Maurice	2	2	24.00	650	19.50		10	1.00
35 Monthe	2	2	24.00	400	12.00			
Féd. Valaisanne	31	31	372.00	5'713	171.40	0	1'820	182.00
								725.40



Section / Fédération	Nombre Ctr.	Nombre Echant.	Montant Contrôles	Kg.	Montant Publicité	Nombre Ruches*	Nombre Labels	Montant Labels
36 Abeille Fribourgeoise	9	9	108.00	1'690	50.70	147	2'810	281.00
37 Marly & environs	20	20	240.00	3'050	91.50	354	3'871	387.10
38 La Broyarde	59	59	708.00	12'715	381.45	1'071	6'374	637.40
39 Lac Français	14	14	168.00	3'320	99.60	326	3'460	346.00
40 La Glâne	14	14	168.00	2'170	65.10	290	1'784	178.40
41 La Gruyère	8	8	96.00	1'080	32.40	128	1'310	131.00
42 La Veveyse	4	4	48.00	590	17.70	35	540	54.00
Féd. Fribourgeoise	128	128	1'536.00	24'615	738.45	2'351	20'149	2'014.90
								4'289.35
43 Ajoie / Clos-du-Doubs	55	55	660.00	13'995	419.85	820	1'300	130.00
44 Franches-Montagnes	1	1	12.00	175	5.25	17	112	11.20
45 Delemont et Environs	36	36	432.00	5'637	168.50	577	3'195	319.50
Féd. Jurassienne	92	92	1'104.00	19'807	593.60	1'414	4'607	460.70
								2'158.30
46 Erguel-Prévoté	8	8	96.00	2'250	67.50	215	1'500	150.00
47 Pied-du-Chasseral								
Féd. Jura-Bernois	8	8	96.00	2'250	67.50	215	1'500	150.00
								313.50
Total général	963	963	11'556.00	222'173	6'664.60	18'339	59'936	5'993.60
								24'214.20

* Le nombre de ruches comprend les ruches de l'éventuelle 2ème récolte.

Cours d'analyse sensorielle des miels

Prix du cours : Fr. 100.– pour les deux journées, repas non compris
Inscriptions : dernier délai 29 mars 2003

Les inscriptions seront prises en considération selon leur ordre d'arrivée (limité à 25 personnes)

Pour inscriptions et de plus amples renseignements :
J.-L. Röthlisberger, rue Mauverney 7, 1196 Gland Tél. + Fax 022 364 11 39

*Le miel est l'épopée de l'amour,
La matérialité de l'infini,
L'âme et le sang plaintif des fleurs
Condensés à travers un autre esprit.*

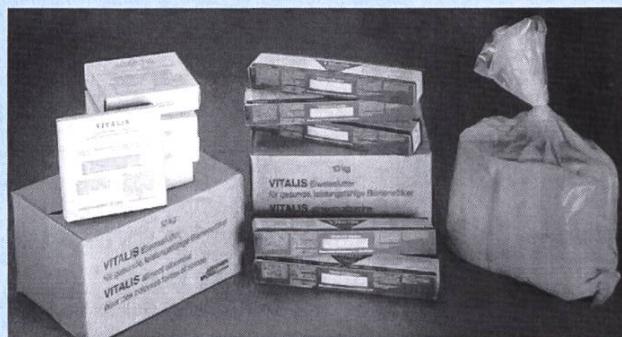
Federico Garcia Lorca - *Le Cantique du miel*

Le coup de pouce énergétique avec VITALIS



VITALIS au printemps

La chaleur – importante pour le développement de la colonie – est produite par la nourriture. L'apport ininterrompu de protéines active la ponte de la reine, une condition pour de nouvelles générations saines et résistantes.



1005

1001

1010

1001 VITALIS pour ruches suisses 1005 VITALIS pour ruches Dadant

le kg	7.50
dès 10 kg	7.—
dès 20 kg	6.90

Un nourrissement au sucre ne comble pas les besoins en protéines des abeilles. Une nourriture protéinée active la ponte et comble tous les manques au printemps ; favorise une bonne miellée de forêt et assure des colonies importantes en automne, donc de bonnes perspectives pour l'hivernage.

SALIXAN, le complément de pollen pour activer le développement des couvains

SALIXAN attire les abeilles à de petits vols près du rucher par son arôme et son odeur naturelle.

1030 SALIXAN
dès 10 kg

le kg 7.—
le kg 6.80

Le complément en poudre, très ressemblant au pollen naturel, qui contient trois composants de protéines. Il sera très apprécié par les abeilles en période d'intempéries. **SALIXAN** est un produit frais, élaboré par **BIENEN-MEIER** et de ce fait livrable uniquement de mi-janvier à fin avril.

Nos points de vente en Suisse romande :

Dépôts : J. & M. Frei, Bielstrasse 12, 3232 Anet
Alphonse Balmer, chemin Combetta 5, 1723 Marly
Marcel Décurnex, Les Chancels, 1123 Aclens

Revendeurs : Commerce de Fer S.A., route de l'Industrie 20, 1680 Romont
A. Walpen, quincaillerie, Grand-Champsec 12, 1950 Sion
Commerce de Fer S.A., route de Lausanne 85, 1700 Fribourg

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1, 5444 Künten
Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55
www.bienen-meier.ch

